

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE
Le 16 avril 2013

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
ALACER GOLD CORP. (ASR)
Dividende Spécial**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Alacer Gold Corp. (Alacer) a annoncé le 10 avril 2013 que son conseil d'administration a déclaré un dividende spécial de 0.24\$ US par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 30 avril 2013 aux détenteurs d'actions inscrits au registre de la Société à la fermeture des bureaux le 19 avril 2013. La date ex-dividende est le 17 avril 2013.

Dividende spécial – Détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** **17 avril 2013**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** **19 avril 2013**
- **DATE DE PAIEMENT :** **30 avril 2013**

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Alacer Gold Corp. (ASR) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **17 avril 2013**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **ASR deviendra ASR1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **Inchangé**

- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions de ASR et 24,00\$ US
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats
- **CUSIP :** NOTACUSIP
- **PRIX DE LEVÉE:** Inchangé

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le dividende spécial et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À L'OUVERTURE DES MARCHÉS LE 17 AVRIL 2013, LES PRIX DE LEVÉE POUR LES SÉRIES DE ASR SERONT AJUSTÉS TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSOUS.

Alacer Gold Corp.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe après le dividende spécial
2,50 \$	ASR	ASR1
3,00 \$	ASR	ASR1
4,00 \$	ASR	ASR1
5,00 \$	ASR	ASR1
6,00 \$	ASR	ASR1
7,00 \$	ASR	ASR1
8,00 \$	ASR	ASR1
9,00 \$	ASR	ASR1

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché